



Chers collègues

Dans le contexte exceptionnel et au vu des dernières évolutions de l'épidémie à Covid, la priorité sanitaire doit prévaloir. Les mesures sanitaires devenues plus strictes pour freiner la propagation du virus, ne permettent pas le maintien de l'ouverture de nos cabinets. Devant cette crise sanitaire, cela ne serait pas raisonnable.

Le bureau de notre URPS et notre déléguée régionale vous recommandent vivement de procéder à l'annulation et à la suspension de vos consultations dès à présent, ou au plus tard à partir de ce mardi 17 mars 2020 au soir afin de vous laisser le temps de vous organiser.

Cette mesure est très contraignante autant sur le plan sanitaire que financier mais nous sommes des professionnelles de santé responsables. Si nous voulons rester en adéquation avec les recommandations gouvernementales et participer efficacement au ralentissement de la propagation du Covid-19, nous nous devons de stopper les prises en charge dans nos cabinets.

Nous n'avons pas l'équipement de protection nécessaire pour nous protéger et protéger nos patients. Nous ne pouvons respecter une distance de sécurité de 1 mètre lors de nos consultations. La délivrance des masques est encore actuellement réservée aux professions prioritaires, c'est-à-dire les soignants des patients atteints du Covid-19, ou les patients en urgence vitale. Prenons soin de nous pour prendre soin des autres et de nos proches.

Soyons unis et faisons corps face à cette situation sanitaire sans précédent.

Confraternellement.

Le bureau URPS : Prisca CHARMETANT PIGNARD (présidente), Laurence DELAIRE (trésorière), Marie Pierre FAURE (secrétaire), Annick ECHEGUT (webmaster)

La déléguée Auvergne Rhône-Alpes, Myriam Prost-Lefebvre

Lyon , le 15/03/2020



Myriam Prost-Lefebvre
Déléguée Régionale Auvergne Rhône-Alpes
Membre du CA du SNAO
06 60 65 80 07
Syndicat National Autonome des Orthoptistes
22 rue Richer, 75009 Paris